



VISITE INAUGURALE DE L'USINE DE  
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE,  
10 ANS DU SDEAU50,  
LE 22 SEPTEMBRE 2022

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

# L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable est estimée, dans la Manche, à environ **100 litres par personne et par jour** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique du département** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m<sup>3</sup> par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.



# LE MOT DU PRÉSIDENT

2022 a été l'année des 10 ans du SDeau50 : depuis sa création en 2012, le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche a évolué avec l'acquisition de nouvelles compétences et s'est développé, en quelques années, pour devenir l'un des acteurs majeurs de l'eau potable dans la Manche avec le même objectif : assurer une gestion de l'eau de façon durable, solidaire et interconnectée.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable a été au cœur de nos préoccupations durant l'été 2022 fortement impacté par la sécheresse : un été sans précédent avec plus de 40 jours sans pluie entre juin et août. Nos ressources ont été profondément mises à mal et une grande partie du département placée en situation de crise par la préfecture. Jamais, depuis 1976, la France n'avait connu un épisode de sécheresse aussi long et intense. La préfecture, dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), a sollicité le SDeau50 et ses partenaires pour proposer des solutions d'avenir face à ce phénomène lié au changement climatique et qui deviendra probablement la norme saisonnière dans les années à venir.

2022 a également été une année de préparation aux changements : Sur un plan fonctionnel, une nouvelle gouvernance a été réfléchie tout au long de l'année 2022 afin de gagner en fluidité pour mieux répondre aux enjeux stratégiques dans le domaine de l'eau. Ainsi a été voté, le 17 novembre 2022, une délibération de principe pour approuver le passage de 28 CLEP à 5 Commissions Distribution et 3 Commissions Production en même temps que la prise de la compétence assainissement à la carte. La mise en œuvre officielle de ces orientations se déroulera au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De même, a été approuvé une harmonisation des exploitations, désormais à l'échelle de ces commissions et qui se limiteront à 3 modes de gestion : régie directe, concession à paiement public pour la distribution et marchés de prestations pour la production. Les marchés de distribution et de production seront désormais séparés. Ces évolutions permettront de mieux suivre les missions effectuées par nos délégués et de mettre en place les outils qui permettront d'aller, dans quelques années, vers un tarif unique de l'eau sur le territoire du SDeau50.

La lecture de ce rapport annuel sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée.

Bonne lecture.



**Jacky BOUVET**  
PRÉSIDENT DU SDEAU50

## SOMMAIRE

Année 2022, les temps forts	4
Les 2 compétences	5
Les compétences obligatoires	6
La compétence à la carte	9
SDeau50 : les chiffres clés	12
Organisation du Syndicat, élus et services	14
Audit avec le cabinet Espelia	16
Indicateurs financiers	20
Les projets pour 2023	24

# ANNÉE 2022, LES TEMPS FORTS

## Courant 2022 :

### Chantier à l'usine d'eau potable de Milly, secteur Saint-Hilaire

Construction du bassin de stockage d'eau brute pour sécuriser le prélèvement.



## Courant 2022 :

### Études avec le cabinet Espelia, réflexion sur une nouvelle organisation du SDeau50

- Gouvernance
- Modes de gestion
- Finances
- Mise en place d'un nouvel organigramme



## Courant 2022 :

Démarrage de l'étude pour l'interconnexion Centre Nord Ouest (20 millions d'Euros) raccordant Carentan à Portbail en partenariat avec l'Agglo du Cotentin et le SMPEP de l'Isthme du Cotentin.



## Courant 2022 :

### Travaux de renouvellement des réseaux

Chantiers dans le Centre et Sud Manche.

## Été 2022 :

### Mise en œuvre d'actions (interconnexions, communication sur les économies d'eau) pour faire face à la situation de sécheresse

Une première pour le département de la Manche.

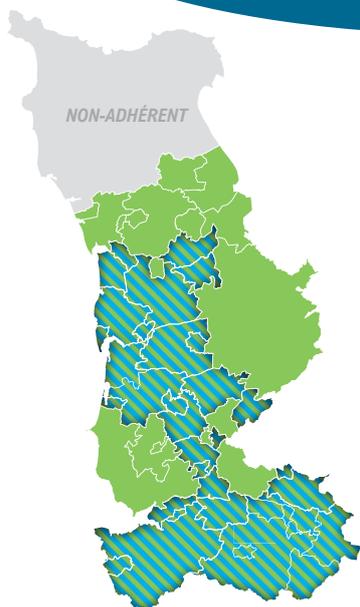


## Le 22 septembre 2022 :

### 10 ans du SDeau50

Avec l'inauguration de l'usine de Quetteville-sur-Sienne. Mise en service de l'interconnexion Sienne-AVal (liaison Quetteville-sur-Sienne - Granville Saint-Nicolas / Saint-Pair).

# LES 2 COMPÉTENCES, PRÉSENTATION



## LE CHOIX DES COMPÉTENCES

Les compétences à l'origine du SDeau50 sont devenues ses compétences "obligatoires" auxquelles toutes les collectivités adhérentes doivent souscrire.

Depuis 2017 une compétence "à la carte" permet au SDeau50 d'exercer la totalité du service d'eau potable sur les territoires qui le souhaitent.



1. **Compétences obligatoires**



2. **Compétences obligatoires + Compétence à la carte**

Mis à part le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, non-adhérente mais travaillant par convention avec le SDeau50, toutes les collectivités de la Manche compétente dans le domaine de l'eau potable ont adhéré aux compétences obligatoires du SDeau50.

## Les compétences **OBLIGATOIRES**



**Gestion durable de la ressource en eau**

Animation des démarches "Aire d'Alimentation de Captages", recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource



**Sécurisation de la production d'eau potable**

Mise en oeuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP), maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros



**Assistance technique**

Études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...



**Veille et technique juridique**

## La compétence à la **CARTE**



**Production par captage ou pompage**



**Protection du point de prélèvement**



**Traitement**



**Transport**



**Stockage**



**distribution d'eau**

## La compétence **ASSAINISSEMENT**

Le 17 novembre 2022, le Comité Syndical a voté une délibération de principe par laquelle le SDeau50 se dote de 2 nouvelles compétences à la carte :

- **L'assainissement collectif**
- **L'assainissement non-collectif**

# COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

## MISSIONS ET ENJEUX

### I. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

#### LA GESTION QUANTITATIVE

Par la délibération en date du 19 décembre 2019, le Comité Syndical du SDeau50 a décidé de prendre en compte le volet changement climatique dans le Schéma Départemental d’Alimentation en eau Potable (SDAEP).

La répétition des sécheresses des dernières années met en évidence la nécessité de mener une réflexion à l’échelle départementale afin d’anticiper une gestion de la ressource adaptée aux conséquences du changement climatique.

L’année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la feuille de route avec des actions dont les principales engagées sont les suivantes :

- . **Action 9** : amélioration des connaissances des bassins aquifères du Centre Manche
- . **Action 10** : développement d’un outil de suivi hydrologique et météorologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau.
- . **Action 13** : impact du changement climatique sur les eaux superficielles du Sud Manche et, en 2022, sur les bassins versants de la Vire, de la Taute et de la Divette.
- . **Action 15** : impact de la remontée du biseau salé sur les ressources en eau.

#### L’ANIMATION DES AIRES D’ALIMENTATION DE CAPTAGE

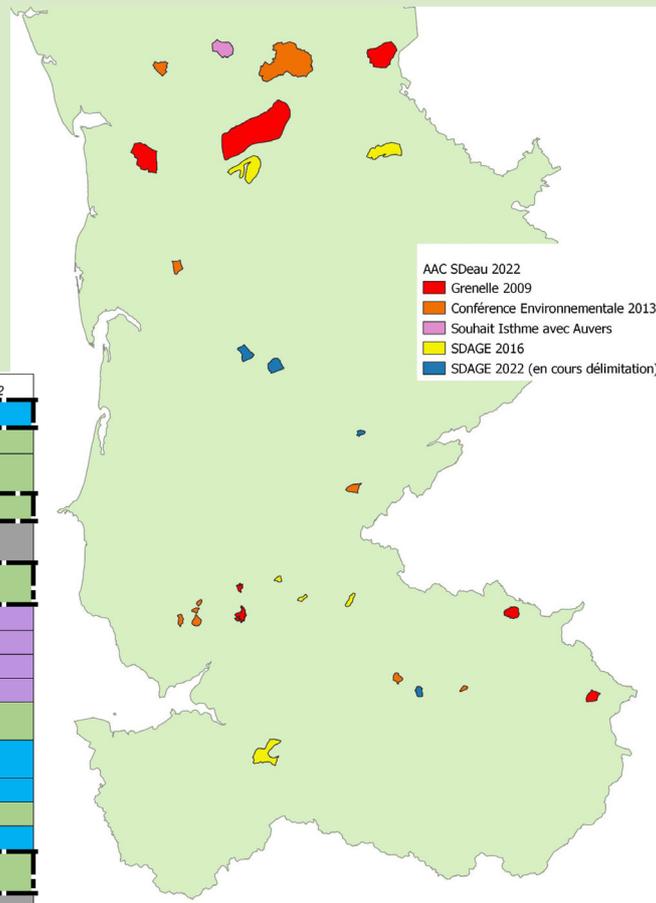
Les animateurs du SDeau50 ont assuré, pour l’année 2022, leurs missions sur 28 aires d’alimentation regroupées en 15 démarches.

AVANCEMENT DES DÉMARCHES AAC



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AAC Hottot / SDeau50 - CLEP Créances Pirou						
AAC Bretonnière et Fontaines / Carentan-les marais						
AAC Auvers-Méautis, St Jores, et Fontenay / SMPEP de l'Isthme du Cotentin						
AAC Beaumarais / SDeau50 - CLEP SYMPEC et Sainteny						
AAC Les Douceries / SDeau50 - CLEP Saint-Sauveur Aubigny						
AAC Rosairie et Bas Manoir / SIAEP Saint Malo de la Lande						
AAC Prê des Douits / Villedieu les Poêles - Rouffigny						
AAC Bas Aunay / SIAEP Brécey						
AAC Ourserie / SDeau50 - CLEP Chaise Baudouin						
AAC Lallemand / Saint-Lô Agglo						
AAC Ruaudière et Chevris / SDeau50 - CLEP Reffuveille						
AAC Hamel, Louvetière, Doué des Genets, Haye Gouttière / SMPGA						
AAC la Morinais / SDeau50 - CLEP Saint-Hilaire						
AAC La Charterie / SDeau50 - CLEP Sourdeval						
AAC Le Bouillon et Le Pont de la Braize / SMPGA						
AAC Ermitage / SDeau50 - CLEP Saint Hilaire (Territoire AELB)						
AAC Montmorel / SDeau50 - CLEP Baie Bocage						
AAC SDAGE 2022-2027 (Montpinchon X2, Gièze, Saint-Hilaire)						

FIGURE 6 : CARTE DE LOCALISATION ET TYPE DE CLASSEMENT DES AAC



# II. TRANSPORT D'EAU EN GROS

## SÉCURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Dans le cadre de sa compétence sécurisation de la production d'eau potable, le SDeau50 a lancé, en 2013, l'actualisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable afin de permettre à toutes les collectivités d'être sécurisées par une ou plusieurs interconnexions ou une autre ressource en eau.

L'objectif recherché est de pouvoir faire face à toutes difficultés (pollution accidentelle du point de prélèvement, dysfonctionnement de l'unité de production...) et d'assurer la continuité du service aux abonnés et aux activités économiques.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable, validé par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2015, liste les projets à réaliser en distinguant 2 types de projets :

### 1- La construction de 7 interconnexions structurantes, "les autoroutes de l'eau" :

#### Projets achevés :

- . Axe Sud Manche entre Avranches et Ducey
- . Axes Centre Manche direction Lessay et Saint-Lô Agglo
- . Axe Sienne Aval entre Granville, Cérances et Montmartin-sur-Mer (2020)
- . Axe Centre Manche entre Baupré et Carentan (2020)

#### 1 projet a été lancé pour des travaux en 2024 :

- . Axe Centre Nord-Ouest qui relie Carentan à Portbail

### 2- La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant.

Le SDeau50 apporte un financement dans la limite de 40% par participation aux charges annuelles de remboursement d'emprunt. La programmation de la réalisation des connexions secondaires dépend des structures concernées qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

### En 2022, le SDeau50 a validé le projet de financement d'axes secondaires initiés par Saint-Lô Agglo. Il s'agit des liaisons :

- . Graignes > Le Désert
- . Villeneuve > Saint-Jean-d'Elle

 Axe structurant d'intérêt départemental réalisé ou géré par le SDeau50

 Axe structurant d'intérêt départemental réalisation en 2024 par le SDeau50

 Autre conduite principale existante

 Connexion secondaire à créer

 Usine de production d'eau potable

 Réservoir

 Autre

 Booster



Avec le soutien de



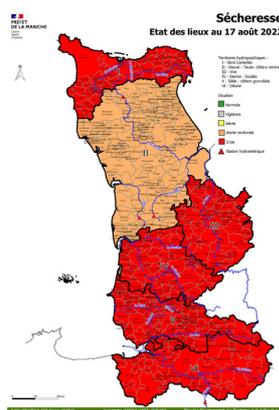
# III. RETOUR SUR L'ÉTÉ 2022 : SÉCHERESSE SANS PRÉCÉDENT

## RESSOURCES ET PRODUCTION UNE RESSOURCE EN TENSION

> Les ressources en eau du SDeau50 ont été impactées par la sécheresse 2022, entraînant des usages réglementés :

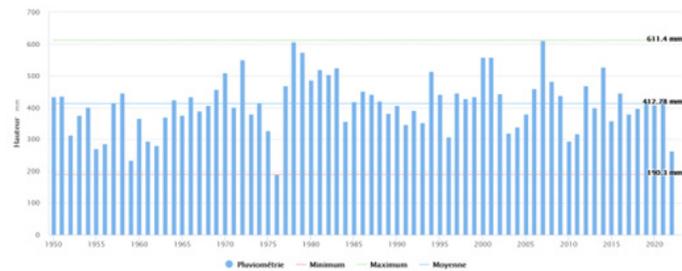
- . Une pluviométrie très déficitaire depuis septembre 2021.
- . Des débits de cours d'eau très faibles sur tous les secteurs; notamment à l'amont, proches des valeurs de 1976.
- . Les petites ressources en domaine de socle sont les plus impactées. Les grandes nappes du Centre Manche ont mieux résisté : inquiétudes pour l'année 2023 si l'hiver ne permet pas une bonne recharge.
- . Le département de la Manche a été placé en **vigilance sécheresse** par arrêté préfectoral le 8 juillet 2022
- . Le bassin versant de la Vire, de la Sélune, de la Sienne, de la Sée, des côtiers du Granvillais et du Nord Cotentin ont été placés en **situation de crise**.
- . Le bassin de la Douve et de la Taute ont été placés en **situation d'alerte renforcée**.

Nous avons œuvré coordonner les actions et la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants et du territoire.



EAU  
SUPERFICIELLE

EAU  
SOUTERRAINE



## SÉCURISATION ET TRANSFERTS DES INTERCONNEXIONS INDISPENSABLES PENDANT L'ÉTÉ 2022

> Les interconnexions en eau potable ont été très mobilisées:

- . Pour compenser la baisse de débit ou niveau des ressources (ex : Sympec / St-Lô Vire - depuis 11 juillet 2022 - 2100 m<sup>3</sup> / j moy.)
- . Pour pallier des pollutions accidentelles (ex : Sélune - UTEP Milly - août) ou liées à la dégradation qualitative des eaux de surface.
- . Pour compenser ponctuellement les débits de consommation de pointe (ex : débit sanitaire inversé sens Cérances-Granville les 13,14,15 août 2022)

> La sécurisation atteint des limites lors de la concomitance de besoins acrus (pointes journalières) et de baisse des excédents de production (eaux superficielles).

> Il est nécessaire de coordonner les systèmes de production et les données en temps réel pour optimiser les transferts de secours.



## LES MESURES MISES EN PLACE

### LES RESSOURCES :

Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

Plan autour de **3 questions** :

Quelles ressources à 2050 ?

Quels besoins à 2050 ?

Quelles gestions ?

Réponse déclinée en **24 actions**.

### LES INTERCONNEXIONS :

Suite des chantiers d'interconnexion avec **validation du projet Centre Nord-Ouest entre Carentan et Portbail**.

### LE PATRIMOINE :

. Poursuite du **renouvellement des réseaux**.

. Recherches des fuites avec **investissements dans de nouveaux outils de détection des fuites**.

### COMMUNICATION :

Dans le cadre du PGRE, **projet d'une campagne de communication multicibles pour inciter aux économies d'eau (2023)**.

Cette campagne s'adresse aux :

- . Abonnés
- . Écoles / scolaires
- . Touristes

# COMPÉTENCE À LA CARTE

## MISSIONS ET ENJEUX

## I. UNE GESTION COMPLÈTE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un large travail de concertation s'est concrétisé en février 2016 par la création d'une compétence à la carte portant sur la totalité du circuit de production et de distribution d'eau potable.

En 2022, le SDeau50 assure la production et la distribution de l'eau potable sur un territoire représentant plus de 40% du département de la Manche.

### PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT

L'évolution de l'organisation territoriale du SDeau50 conserve les deux principes, **une mutualisation des idées, des moyens et des projets**, "penser globalement", et **une gestion de proximité des enjeux locaux** "agir localement".

#### Une mutualisation source de progrès et d'économie

*L'ensemble des territoires bénéficie des services administratifs et techniques mutualisés dépendant des directions centrales. Au sein du SDeau50, la mutualisation permet de se doter des compétences indispensables pour répondre aux évolutions techniques et réglementaires.*

#### Une organisation équilibrée entre communes, EPCI et SDeau50

*La Loi NOTRe a instauré, entre 2020 et 2026, le transfert de la compétence eau potable des communes aux EPCI.*

- . La commune, par sa représentation aux Commissions Distribution peut assurer le lien entre les projets communaux, faire remonter les attentes locales et être informée des actions du SDeau50.*
- . L'EPCI, qui dispose de ses propres représentants au comité du SDeau50, participe à la définition de politiques et d'actions transversales.*
- . Le SDeau50 permet la mutualisation et la coordination entre les différents intervenants.*

#### Un réseau au service de la proximité

*C'est à partir des Commissions Distribution que le SDeau50 définit ses projets et actions. Cette synergie permet de répondre localement aux enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques liés à la question de l'eau potable. Les Commissions Distribution permettent également d'assurer un lien et un relais avec les communes.*

## II. UN SEUL MAÎTRE D'OUVRAGE UNE PLURALITÉ DES MODES DE GESTION

Le SDeau50 a repris à son compte les organisations et les modes de gestion existants dans chacune des collectivités lors du transfert de compétences.

Une rationalisation de ces contrats est prévue dès 2023 jusqu'en 2030.

#### Le SDeau50 maître d'ouvrage définit :

*Les investissements, les tarifs, la stratégie,  
les objectifs d'exploitation et assure le contrôle  
des exploitants*

#### Les exploitants assurent, pour le compte du SDeau50 :

*L'exploitation technique - L'entretien -  
Le renouvellement contractuel - La facturation -  
La gestion clientèle*

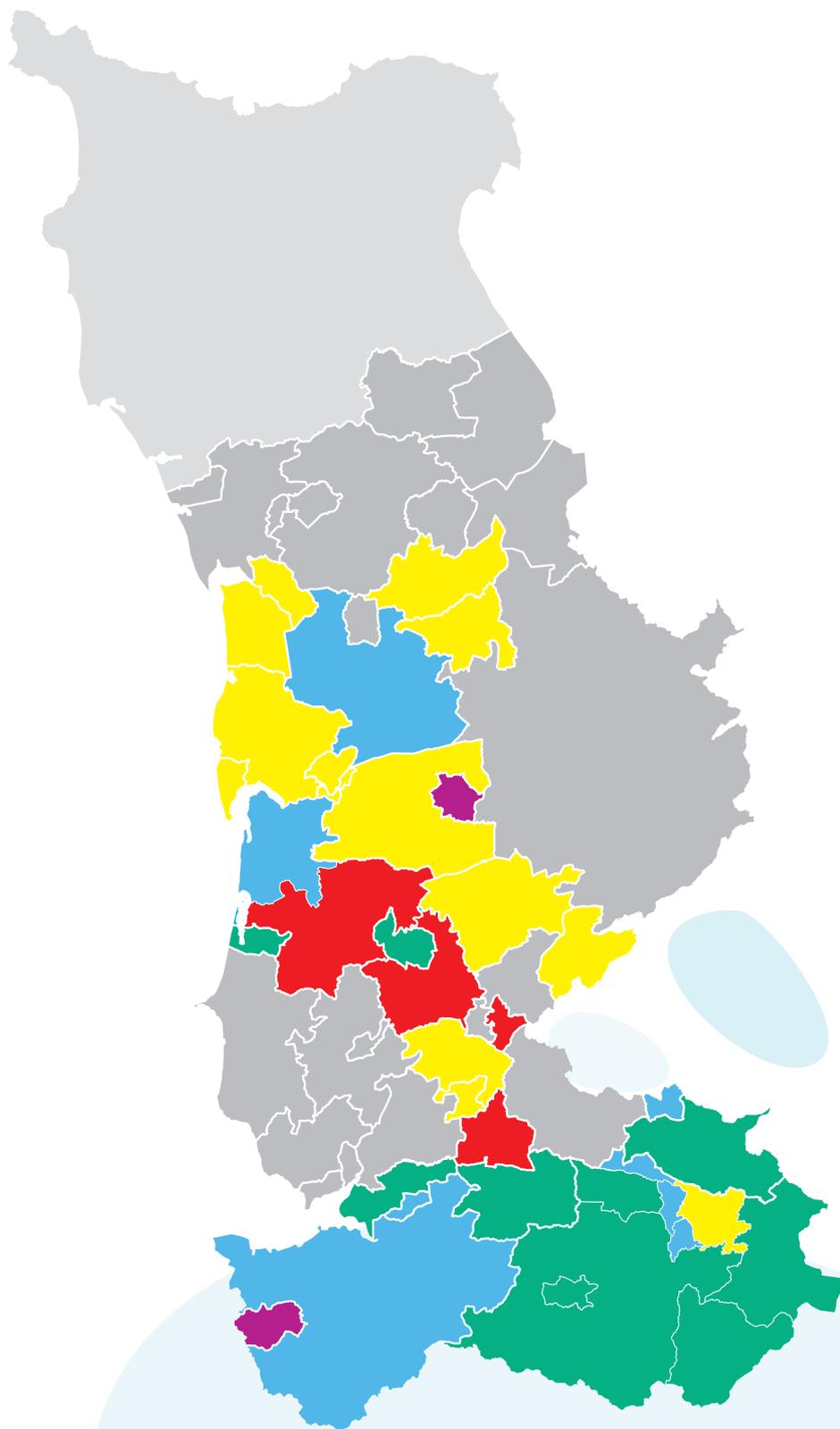
### LA RÉGIE D'EXPLOITATION DU SDeau50

Créée conformément à la réglementation au deuxième semestre 2017, la Régie d'exploitation à autonomie financière du SDeau50 regroupe l'ensemble des services historiques exploités en régie avant le transfert de compétence. Elle permet de mutualiser les moyens et d'accroître la professionnalisation du service. Comme c'est le cas pour l'ensemble des services du SDeau50, l'organisation mise en place pour la Régie s'appuie sur des structures locales bénéficiant d'un appui départemental. La Régie dispose de 2 principaux sites d'accueil des usagers situés à Saint-Aubin-de-Terregatte et à Coutances. Chacun de ses 2 sites compte 3 équipes : distribution, production et accueil facturation. Une directrice dirige l'ensemble de la Régie qui dépend de la direction exploitation et travaux.

#### Conseil d'exploitation de la Régie

*Il est composé d'élus et de représentants des associations de consommateurs. Conformément aux statuts de la Régie à autonomie financière du SDeau50, l'avis du conseil d'exploitation de la Régie est nécessaire préalablement à la délibération du SDeau50 pour toutes les questions relatives à l'organisation de la régie, à son budget.*

# RÉGIE ET DÉLÉGATAIRES : RÉPARTITION



Service communal  
avec appui de la Régie



Parmi les 27 contrats en cours, 18 s'achèveront d'ici le 31 décembre 2025.

Le SDeau50 profite de ce renouvellement des contrats pour homogénéiser les exploitations avec 3 modes de gestion qui auront, à terme (2030), les périmètres des futurs Commissions Distribution et Production :

- . Régie directe par les équipes du SDeau50.
- . Concession à paiement public pour la Distribution.
- . Marché de prestations pour la Production.

# RÉGIE ET DÉLÉGATAIRES : LES CONTRATS

Les contrats de délégations de service public sont passés après mise en concurrence pour une durée finie. Le transfert de compétence au SDeau50 ne remet pas en cause les contrats en cours, un avenant prenant en compte la nouvelle situation administrative a été passé pour chaque contrat.

Les dates d'échéances des 27 contrats en cours sont présentées dans le tableau ci-dessous.

CLEP	SECTEUR	MODE DE GESTION	EXPLOITANT 2021	DATE DE FIN DE CONTRAT
Créances-Pirou		Affermage	SAUR	31/12/2025
Lessay		Affermage	SAUR	31/12/2023
Sainteny		Prestation	SAUR	31/12/2023
Saint Sauveur-Aubigny		Régie	Régie SDeau50	
Tribehou		Affermage	SAUR	31/12/2029
Saint-Malo-de-la-Lande		Affermage	SAUR	31/12/2027
Agon-Coutainville		Affermage	SAUR	31/12/2023
Coutances		Concession	SAUR	31/12/2029
Saint-Pierre-de-Coutances		Prestation	SAUR	31/12/2023
Montpinchon		Affermage	SAUR	31/12/2023
Cerisy-la-Salle		Régie	Convention commune	
Montmartin-Cérences	Montmartin	Régie	Régie SDeau50	
	Cérences	Affermage	VEOLIA Eau	30/06/2029
Bréhal		Gérance	STGS	31/12/2030
Gavray		Gérance	STGS	31/03/2024
Gièze		Affermage	SAUR	31/12/2023
Villedieu-Ouest		Affermage	VEOLIA Eau	31/12/2030
Montbray		Affermage	SAUR	31/12/2025
Villedieu-Sud		Affermage	SAUR	31/12/2029
La Chaise-Baudouin		Prestation	SAUR	31/12/2024
Brécey		Affermage	VEOLIA Eau	30/12/2025
Reffuveille		Gérance	STGS	31/12/2023
Avranches Est		Affermage	STGS	31/12/2023
Saint-Loup		Régie	Régie SDeau50	
Baie-Bocage		Régie	Régie SDeau50	
Pontorson		Régie	Convention commune	
Gathemo		Régie	Régie SDeau50	
Sourdeval	Sourdeval	Gérance	STGS	31/12/2028
Saint-Hilaire	Saint-Hilaire (ville) et Gandparingny	Gérance	STGS	31/12/2024
	Le Teilleul	Affermage	STGS	31/12/2024
	Barenton-Ger	Affermage	STGS	31/12/2024
	Mortain-Bocage, Saint-Barthélémy, Le Neufbourg, Chérencé-le-Roussel	Régie	Régie SDeau50	
	Saint-Clément Rancoudray	Affermage	SAUR	31/12/2028
	Juvigny	Gérance	STGS	31/12/2025
SYMPEC		Gérance	SAUR	31/12/2023

# SDeau50 :

## CHIFFRES CLÉS



**14 000 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau prélevée



**9**  
prises d'eau  
superficielle



**81**  
captages d'eau  
souterraine

## LA COMPÉTENCE À LA CARTE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



**13 000 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau potable produite



**36** unités de  
production  
d'eau potable

**7** usines de traitement  
de l'eau de surface

**1** unité de  
décarbonatation

**28** unités de  
production d'eau  
souterraine

Captages

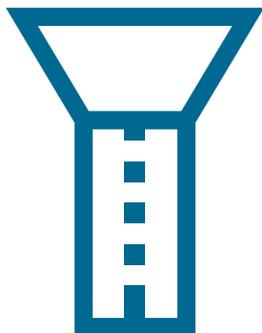


Usine de production d'eau potable de Sainte-Cécile



## AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

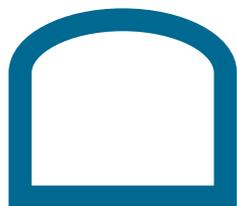
GESTION DE LA RESSOURCE  
ET SÉCURISATION DE LA PRODUCTION



**59 500 m<sup>3</sup>**  
de capacité de stockage



**52**  
réservoirs  
sur tour



**90**  
réservoirs  
de stockage



**1 schéma**  
départemental  
avec projection en 2050



**130 km**  
d'interconnexions  
de sécurisation



**19** aires d'alimentation  
de captage  
suivies dans le cadre de la  
gestion de la ressource



**6 500 km**  
de canalisations de  
distribution  
(hors branchement)



**90 000**  
abonnés desservis

Réservoir d'eau potable semi-enterré



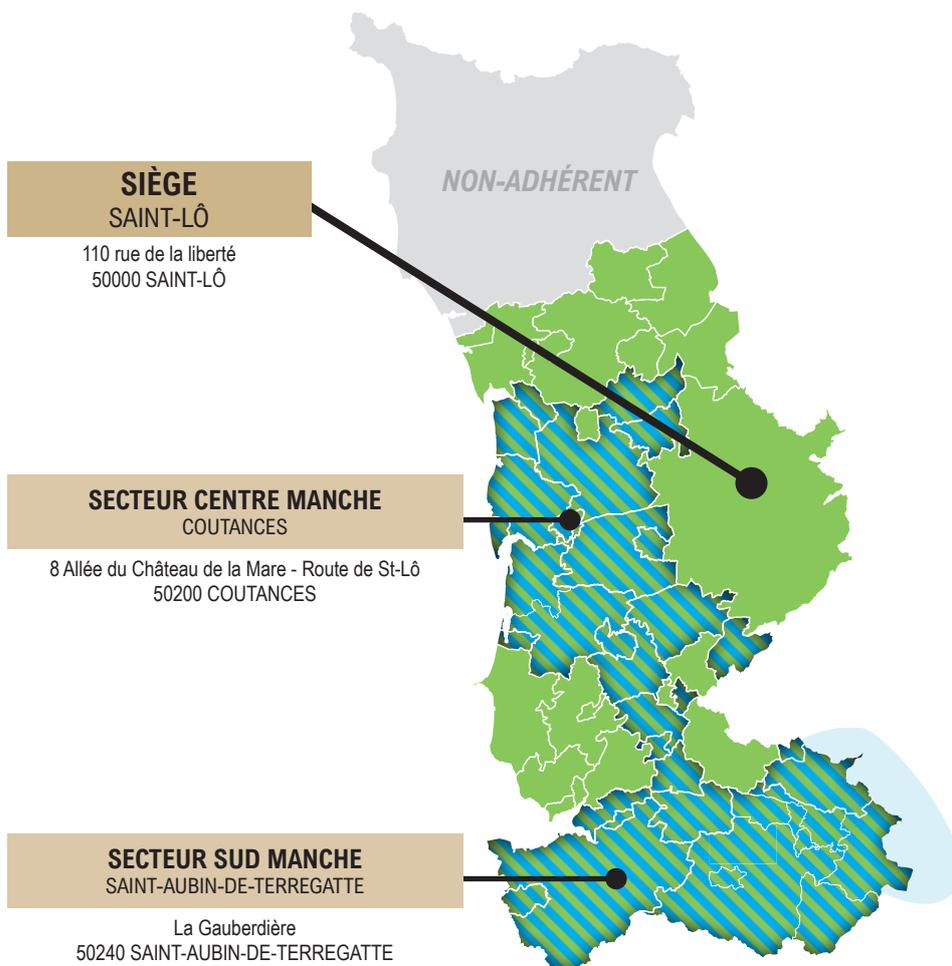
Usagers du service



# ORGANISATION

## LES ÉLUS, LES AGENTS

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE



#### Le siège

Le siège est un bâtiment administratif accueillant **les services généraux, le pôle administration générale et ressources humaines, le pôle finances, la communication ainsi que la ressource en eau.** L'ensemble des problématiques et projets relevant des compétences obligatoires (gestion de la ressource en eau, sécurisation de la production...) sont traités au siège. Le siège est un bâtiment administratif et n'a pas vocation à recevoir le public.

#### Les antennes

**Relais du Syndicat au coeur des secteurs Centre Manche et Sud Manche, les antennes sont des sites ouverts au public, abonnés et élus.**

Ces locaux accueillent, pour certains, **des agents issus des services généraux décentralisés (ex.: pôle finances et facturation), des agents d'accueil (clientèle et facturation), des agents administratifs, des ingénieurs, des techniciens (équipes techniques, régie production et distribution).**

### LES AGENTS, MISSIONS ET MÉTIERS...

**72**  
agents  
et  
**25**  
métiers

#### MÉTIERS TECHNIQUES

#### LIÉS À L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'EAU POTABLE

Suivi et maintenance des usines de production, des réseaux de distribution, rendez-vous clientèle...

#### MÉTIERS

#### ADMINISTRATIFS :

Gestion administrative du personnel, gestion budgétaire et comptable, gestion clientèle et facturation, communication...

#### MÉTIERS TECHNIQUES

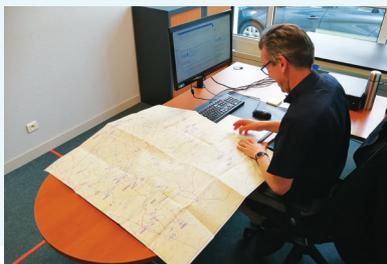
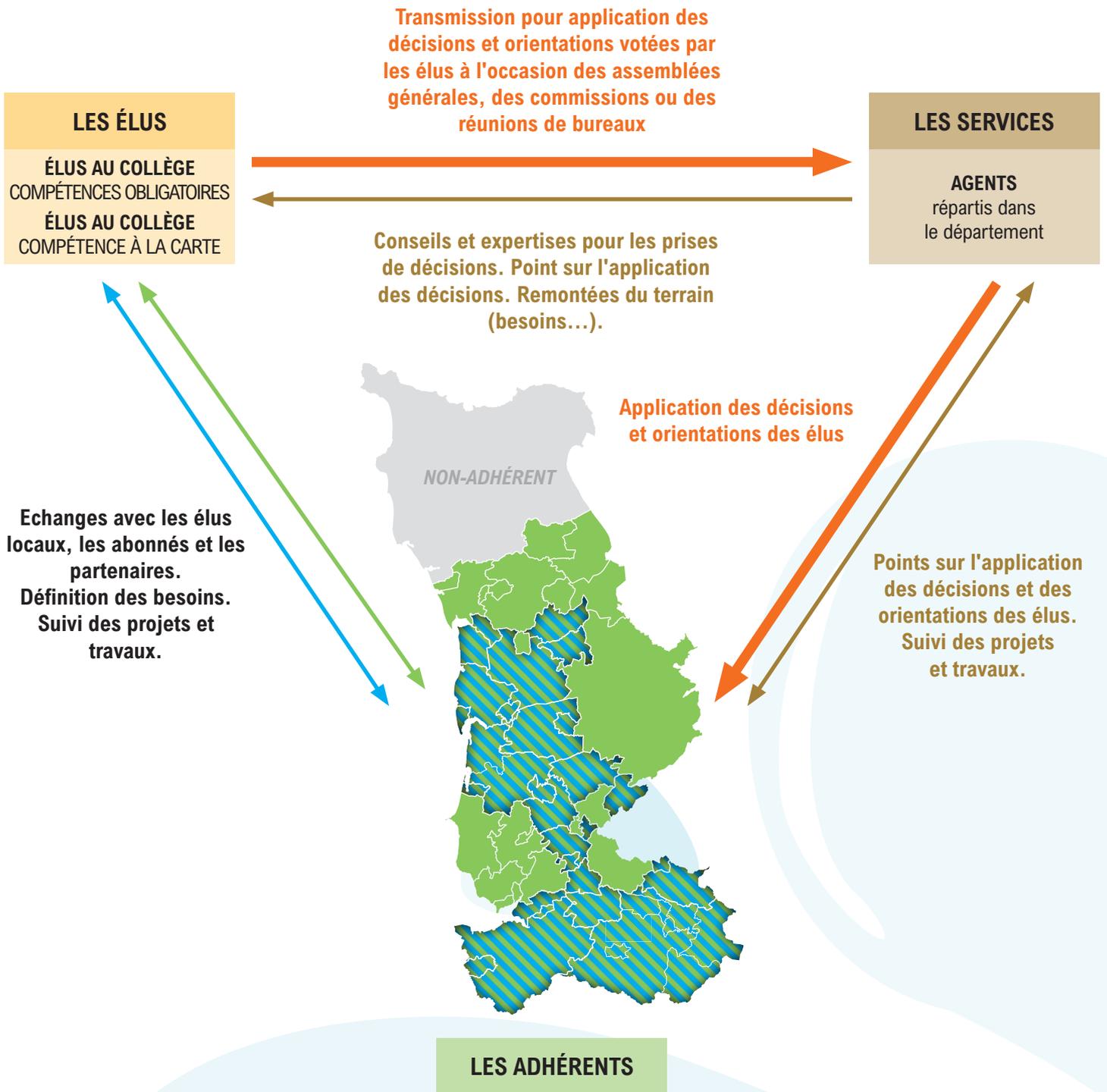
#### LIÉS AU BUREAU D'ÉTUDES

Chargé d'opérations et de suivis de travaux, chargé de suivi ressources en eau, technicien SIG...

#### MÉTIERS

#### LIÉS À L'ENCADREMENT ET À LA DIRECTION

# INTÉRACTIONS ÉLUS, SERVICES ET TERRITOIRES



# AUDIT AVEC LE CABINET ESPELIA



## MÉTHODOLOGIE

Une démarche portée par le Bureau Syndical avec l'appui des services et de l'AMO:

- . **Audit** financier, organisationnel et technique.
- . **Entretiens** avec les services.
- . **Entretiens** avec certains présidents de CLEP.
- . Restitution du travail en **comité de pilotage**.
- . **2 ateliers de réflexion** avec les vice-présidents d'une journée chacun
  - . Le 11 avril : Compétences et organisation du syndicats.
  - . Le 21 avril : Découpage territorial et mode de gestion.
- . **Réunions de travail** d'ajustement du projet politique (mai-juin)
- . Accompagnement de la mission de la **Cour Régionale des Comptes**



## PLAN D' ACTIONS : PRINCIPES VALIDÉS LORS DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Un plan organisé en **5 axes** :

- Axe 1**  
Mettre en place une nouvelle organisation territoriale.
- Axe 2**  
Rationaliser les modes de gestion.
- Axe 3**  
Simplifier l'organisation des services du SDeau50.
- Axe 4**  
Optimiser et faciliter la gestion budgétaire.
- Axe 5**  
Préparer la prise de compétence(s) assainissement(s).



## AXE 1 : METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Les 28 CLEP sont regroupés en 5 Commissions Distribution et 3 Commissions Production

### Les 5 Commissions Distribution

En charge d'assurer la gouvernance pour la distribution d'eau potable

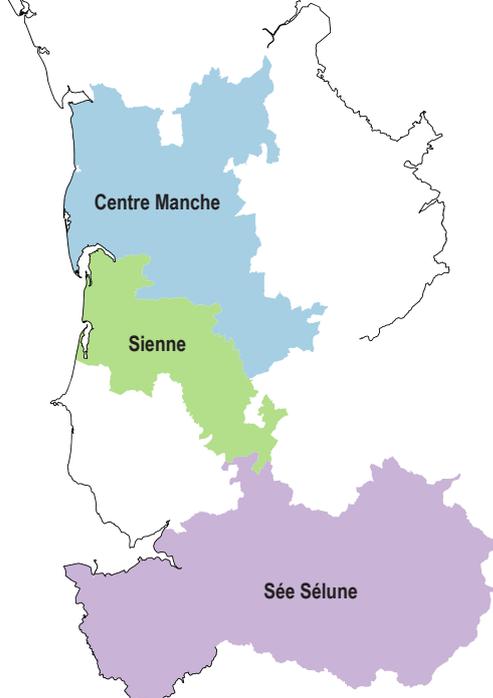
Commissions Distribution	CLEP actuels	Population	Volumes consommés (m³)	Longueur réseau (km)
Sélune Aval	Pontorson, Baie-Bocage, Avranches Est, Saint-Loup	31 758	1 978 154	1 089
Sée Sélune	Brécey, La Chaise-Baudouin, Saint-Hilaire, Refuveille, Gathemo, Sourdeval	38 132	1 627 182	2 133
Sienna	Bréhal, Montmartin-Cérences, Villedieu Sud, Villedieu Ouest, Gavray, Montbray	34 401	1 806 471	1 140
Centre Bocage	Saint-Sauveur-Aubigny, Tribehou, Sainteny, Montpinchon, Cerisy-la-Salle, Giéze	27 615	1 423 787	1 295
Centre Littoral	Agon-Coutainville, Saint-Malo-de-la-Lande, Coutances, Saint-Pierre-de-Coutances, Lessay, Créances-Pirou	27 548	2 285 635	605



## Les 3 Commissions Production

En charge d'assurer la gouvernance pour la production d'eau potable

Commissions Production	Nombre d'usines	Volumes produits (m³)
Centre Manche	12	6 448 516
Sienna	5	2 215 131
Sée Sélune	21	4 268 056



## AXE 2 : RATIONALISER LES MODES DE GESTION

Le SDeau50 comprend actuellement 7 modes de gestion différents et 27 contrats avec des exploitations dispersées sur le territoire.

Il a été décidé de rationaliser les modes de gestion en les réduisant à 3 :

### 1. Régie directe

Par les équipes du SDeau50.

### 2. Concession à paiement public

Pour la distribution. Le concessionnaire collecte les recettes et les remet au SDeau50 qui les rétribue ensuite sur la base du nombre d'abonnés et des volumes vendus. Ce mode de gestion permettra, à terme, de converger vers un tarif unique quelque soit le délégataire.

### 3. Marchés de prestation pour la production

Afin de mieux contrôler les réalisations des délégataires sur les outils de production.

. Les périmètres des concessionnaires réseaux vont être non plus à l'échelle des anciens CLEP mais à celui des nouvelles Commissions Distribution. De même, les marchés de prestations pour les outils de production seront à l'échelle des nouvelles Commissions Production. Les contrats existants se termineront entre fin 2023 et fin 2030, cette nouvelle géographie ne sera finalisée qu'en 2031 : l'ensemble des renouvellements de contrats, à partir de 2023, prendront en compte ces nouveaux périmètres.

. Les régies et concessions étaient éclatées sur le territoire. Elles vont être rationalisées à partir de 2025 en se recentrant sur des secteurs.



## AXE 3 : SIMPLIFIER L'ORGANISATION DES SERVICES DU SDEAU50

Une nouvelle organisation a été mise en place qui a abouti à la révision de l'organigramme validé avec les agents et approuvé au Comité Syndical du 17 novembre 2022. Celui-ci supprime la notion géographique au profit de celle des services. L'organisation comprend 3 grandes directions :

### La direction des services supports

Elle regroupe l'ensemble des missions transversales qui accompagnent les 2 directions techniques dans la réalisation de leurs activités : finances, commande publique, administration générale / RH et SI.

### La direction prospective

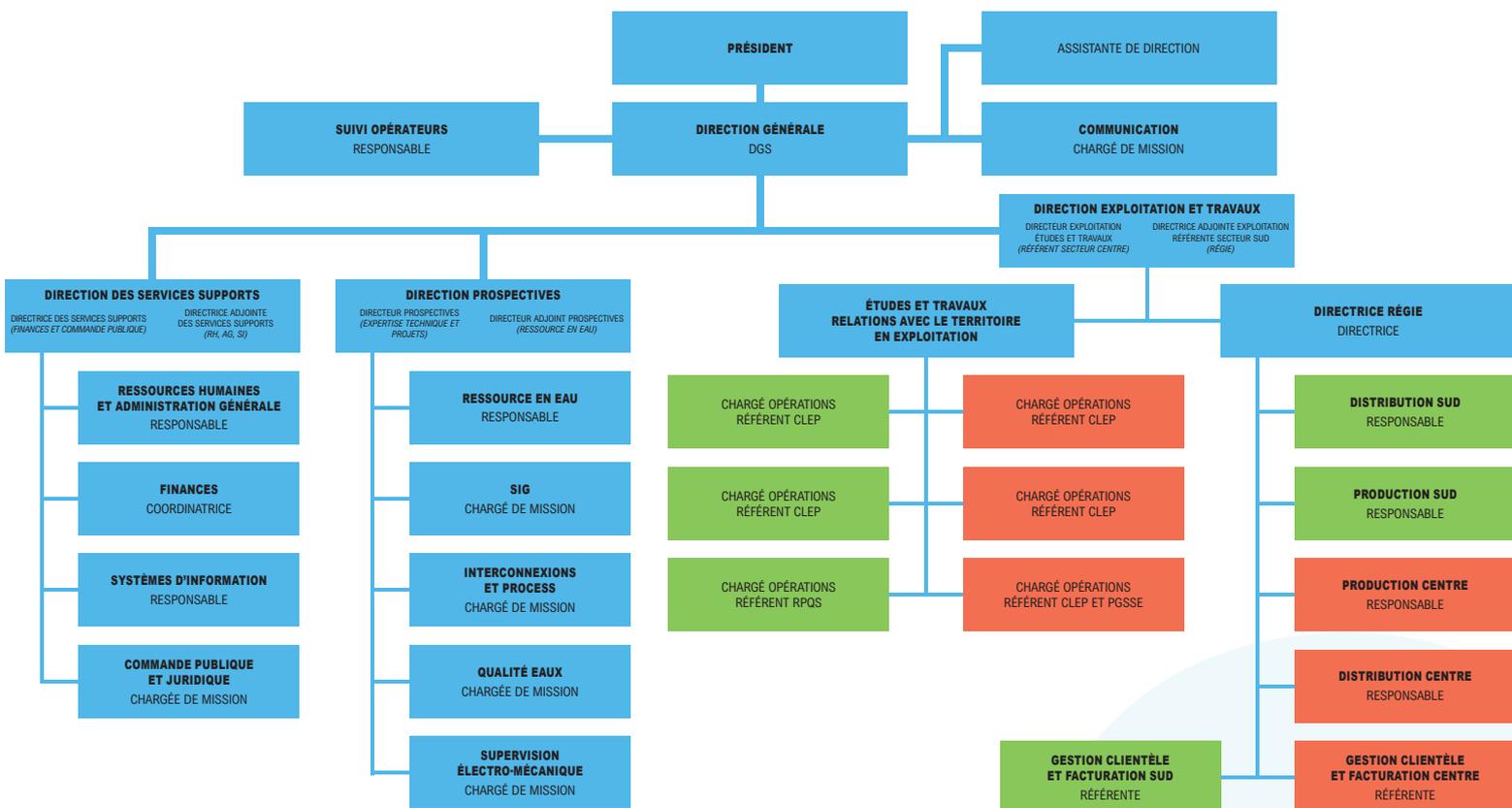
Elle est principalement centrée sur les missions associées à la compétence principale (ressource en eau et interconnexions) mais aussi à un rôle prospectif avec des études en amont des réalisations et un rôle d'expertise (SIG, qualité eaux, process).

### La direction exploitation et travaux

Elle est centrée sur les missions associées à la compétence à la carte eau potable avec une équipe de 6 chargés d'opérations qui font le lien avec le territoire et suivent la maîtrise d'œuvre et les travaux de l'ensemble des opérations du SDeau50 ainsi que sur la Régie avec 3 équipes par secteur (distribution, production et accueil facturation).

Sont rattachés directement au DGS, la communication et le suivi des délégataires.

# ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



## PÉRIMÈTRE DES MISSIONS

SDEAU50

SECTEUR SUD MANCHE

SECTEUR CENTRE MANCHE

## AXE 4 : OPTIMISER ET FACILITER LA GESTION BUDGÉTAIRE

### CONSTAT : UNE ORGANISATION BUDGÉTAIRE TROP COMPLEXE

**Aujourd'hui, une comptabilité analytique géographique de la compétence facultative trop complexe et trop peu valorisée, donc à remodeler :**

- . Chronophage pour les services.
- . Utile partiellement pour les présidents de CLEP (suivi des investissements notamment) mais trop exhaustif.
- . Ne permettant pas de faire remonter des informations susceptibles d'aider la structure à choisir les bonnes orientations.

### Objectifs potentiellement recherchés multiples :

- . Simplifier le reporting financier géographique à l'échelle de chaque CLEP de concert avec la réduction du nombre de CLEP.
- . Transitionner vers une comptabilité analytique « métier » (par compétence et par fonctions du service) afin d'apporter des éléments de pilotage et d'aide à la décisions aux élus et aux services du SDeau50.

### DÉCISIONS PRISES :

**Fusion de 2 budgets** de la compétence facultative.

**Disparition du budget principal M14** au profit d'un budget principal de la compétence obligatoire M49.

**Mise en place d'un budget analytique** pour 2024.

## **AXE 5 : PRÉPARER LA PRISE DE COMPÉTENCE(S) ASSAINISSEMENT(S)**

**Une démarche qui devra s'inspirer des retours d'expériences des prises de compétence 2016-2020 en eau potable :**

- . Accord de principe survenant bien en amont de l'échéance de transfert à 2026.
- . Conduite études préliminaires.
- . Consensus autour des conditions du transfert.
- . Équipe de préfiguration au sein du SDeau50.
- . Nécessité d'échelonner les prises de compétences dans le temps notamment avec des conventions de gestion.

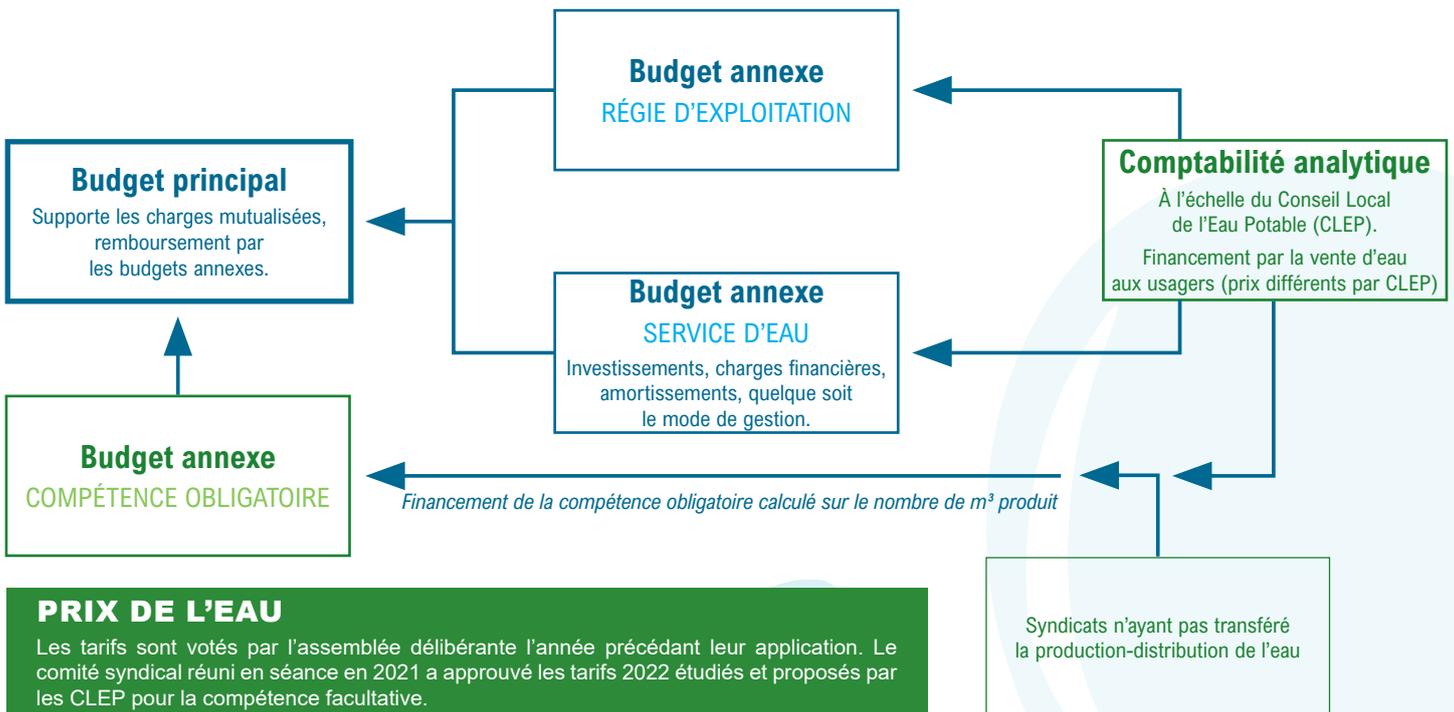


# INDICATEURS FINANCIERS

## STRUCTURE BUDGÉTAIRE

La structure budgétaire du SDeau50 s'articule autour de 4 budgets

- **Un budget principal** supportant les charges partagées par les différents budgets annexes dont les charges de personnel de droit public et les charges à caractère général mutualisées.
- **Un budget annexe « compétences obligatoires »** correspondant à l'exercice des compétences obligatoires de l'article 6.2 des statuts du SDeau50.
- **Un budget annexe « régie d'exploitation » et un budget annexe « service eau »** correspondant à l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50.

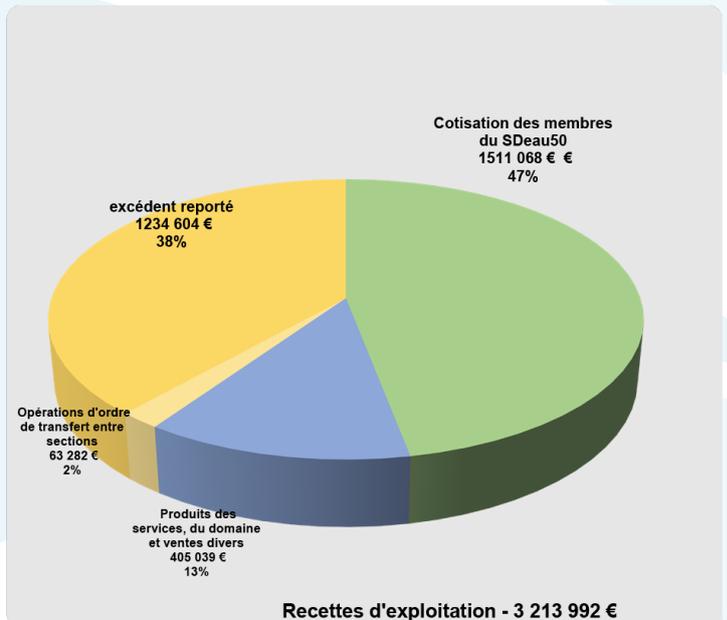
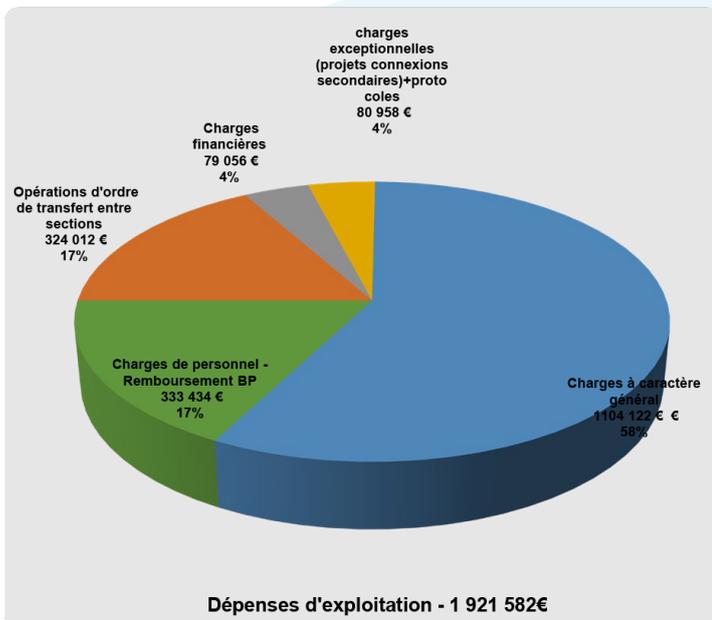


## PRIX DE L'EAU

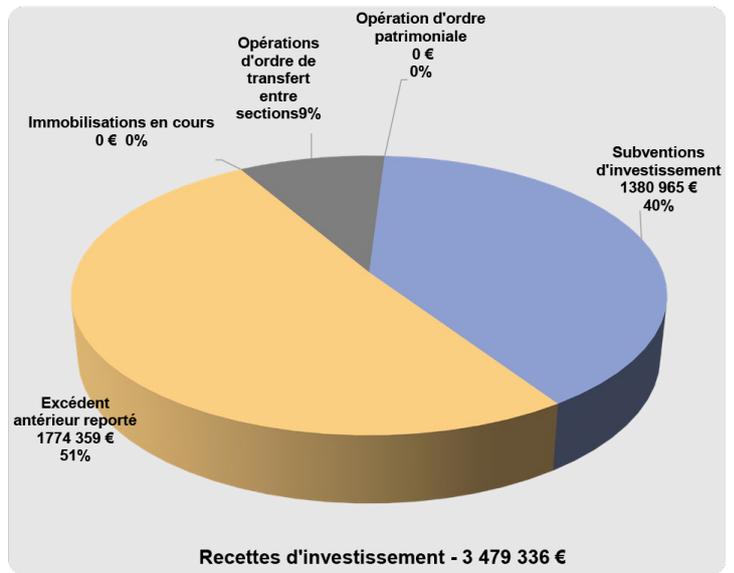
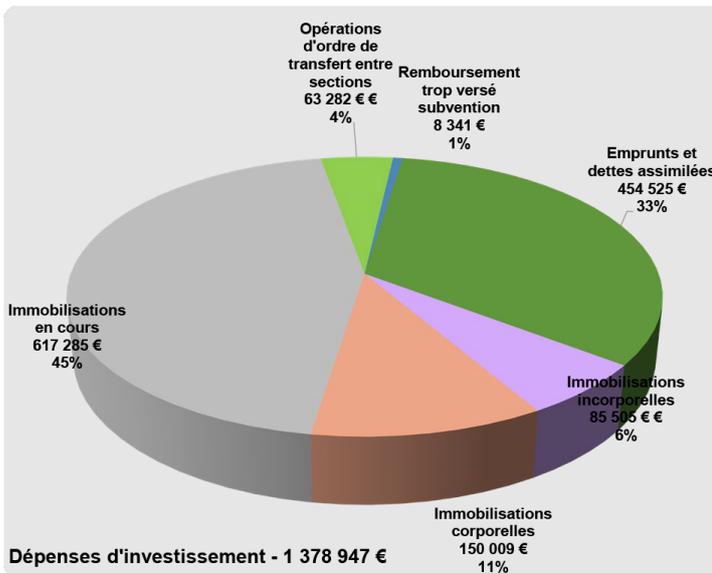
Les tarifs sont votés par l'assemblée délibérante l'année précédant leur application. Le comité syndical réuni en séance en 2021 a approuvé les tarifs 2022 étudiés et proposés par les CLEP pour la compétence facultative.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

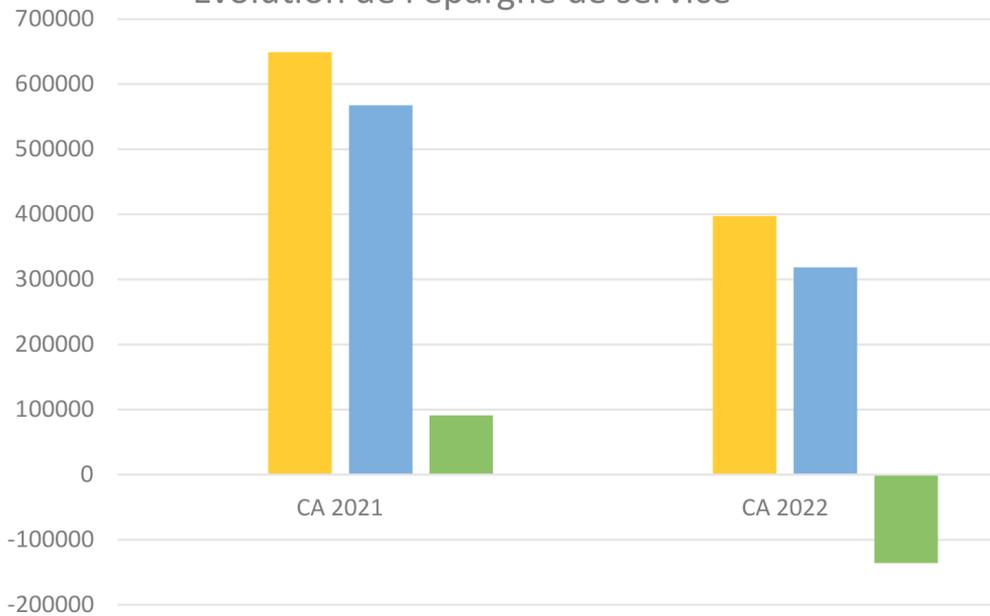
### Section d'exploitation



## Section d'investissement



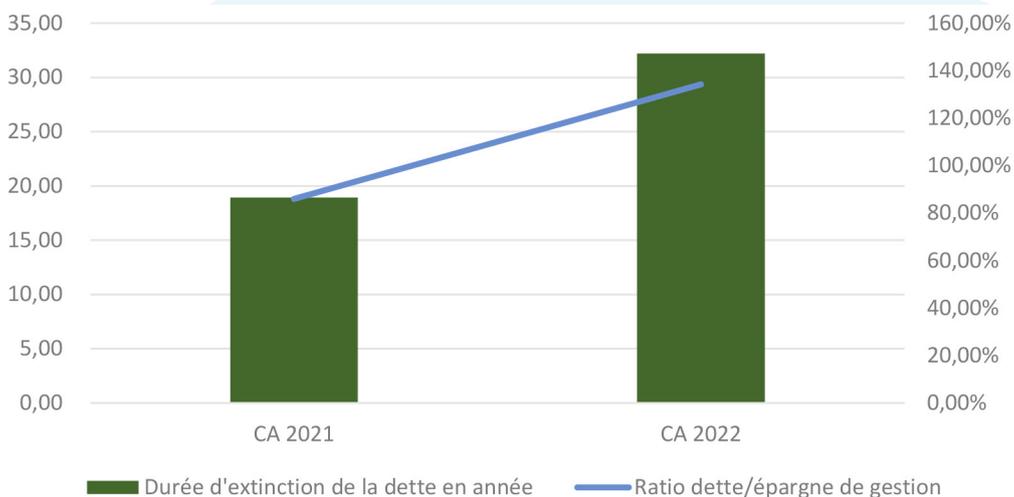
## Evolution de l'épargne de service



### Évolution de l'épargne de service

En 2022, l'épargne brute dégage un excédent que le SDeau50 va pouvoir affecter au remboursement des emprunts, au financement des nouveaux investissements ou à ses réserves. L'épargne nette est négative en raison d'un encaissement de subvention réalisé en 2023 au lieu de 2022 en section d'exploitation. Cette régularisation aurait permis de maintenir le même niveau d'épargne en 2022 qu'en 2021.

■ L'EPARGNE DU SERVICE ■ Epargne de gestion ■ Epargne brute ■ Epargne nette



### Maîtrise de l'endettement

Pour financer les derniers travaux d'interconnexion, le SDeau50 a dû recourir à de nouveaux emprunts. La capacité de désendettement est passée de 18 ans à 32 ans. L'annuité de la dette représente 134 % de l'épargne de gestion. La capacité de financement doit être mise en regard avec notre cycle d'investissement qui est fort et ponctuel. Le rythme d'investissement à venir sera moins dense que celui passé.

### 3. LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE 2022

#### La compétence facultative :

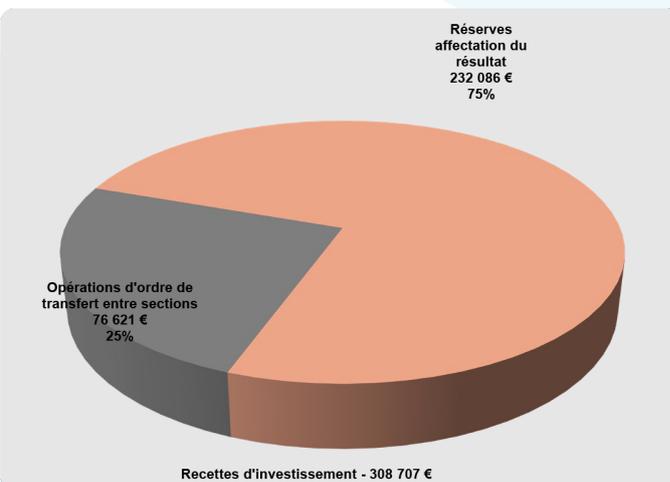
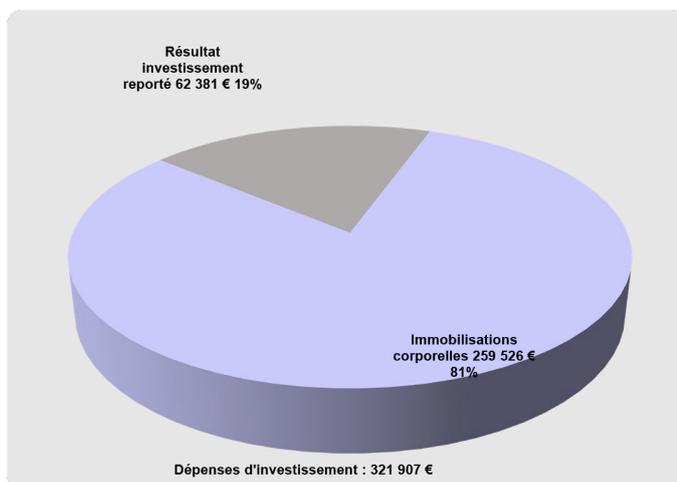
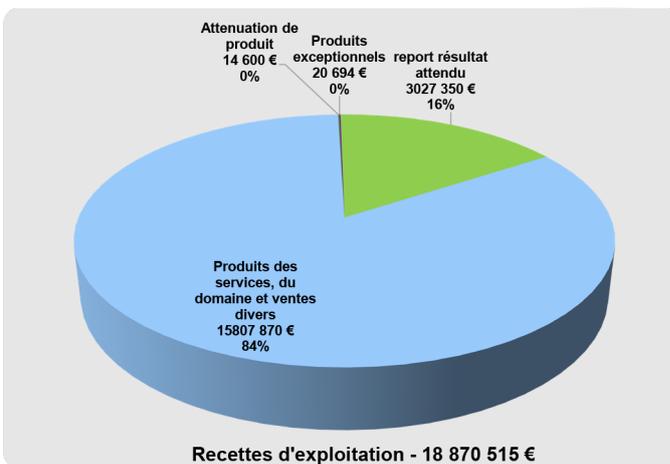
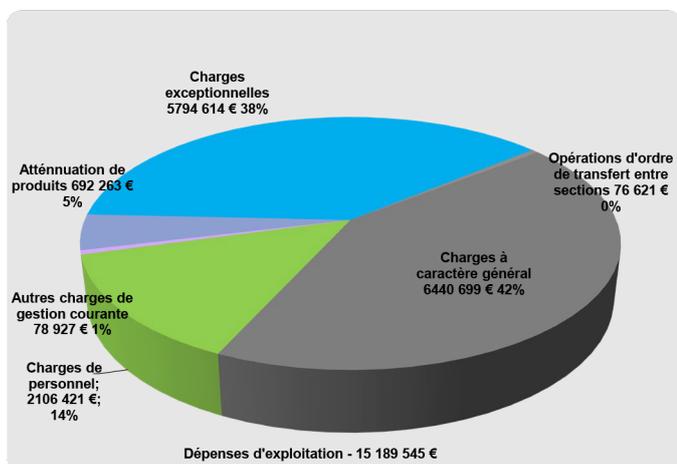
Les budgets de la compétence facultative sont suivis analytiquement à l'échelle géographique des CLEP hérités des anciens syndicats ou services d'eau.

#### Le budget annexe « régie exploitation » :

Le budget annexe « régie exploitation » retrace principalement toutes les dépenses et les recettes d'exploitation des services en régie et gérance.

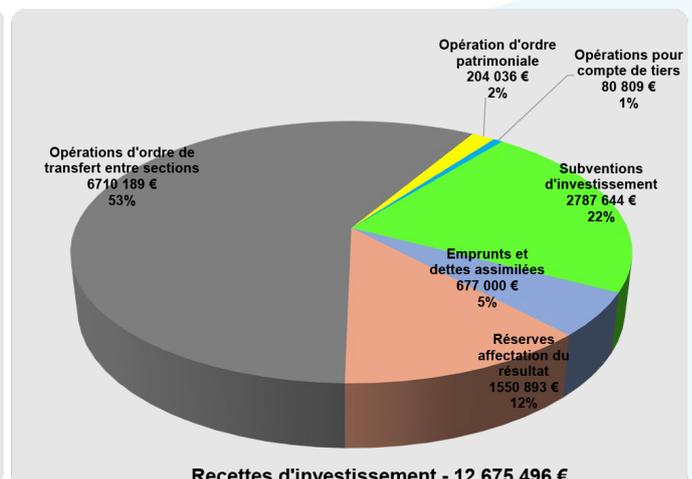
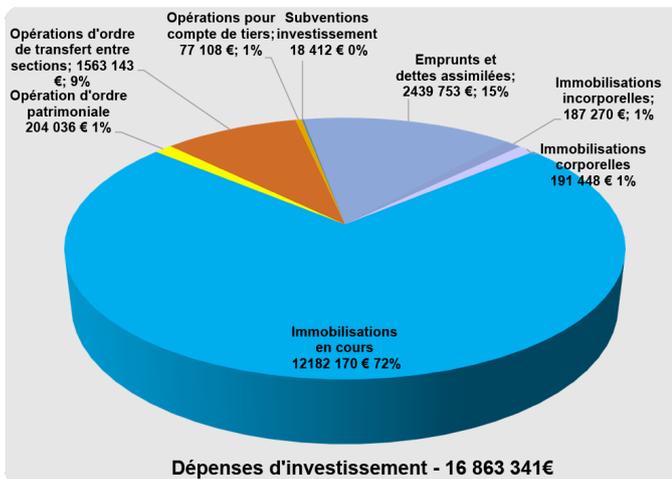
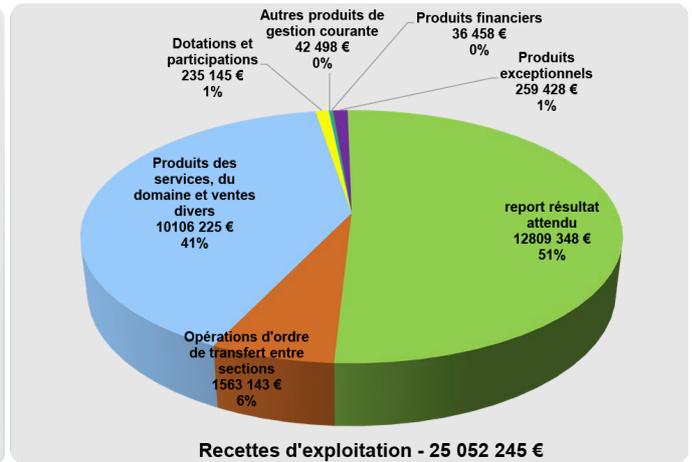
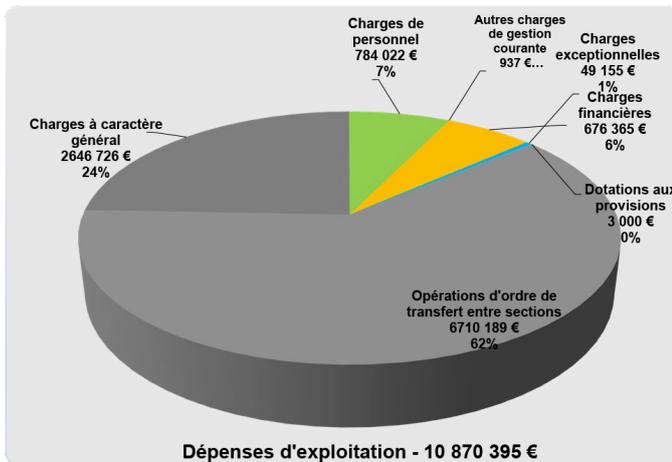
#### Le budget annexe « service eau » :

Le budget annexe « service eau » retrace toutes les dépenses et les recettes liées à l'investissement, aux amortissements, aux charges financières et les charges d'exploitation inhérentes à ces services quel que soit le mode de gestion retenu (régie, gérance affermage).

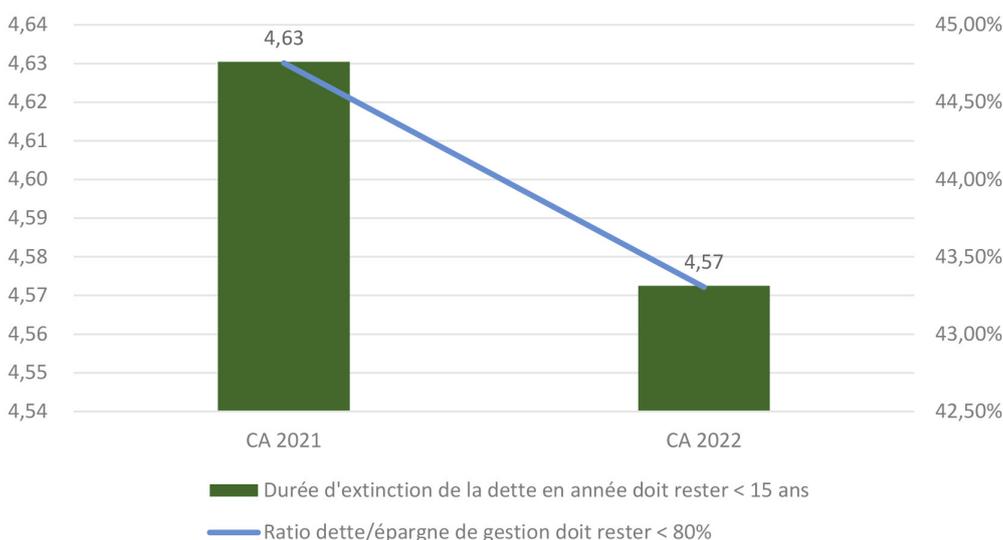


## Les investissements 2022

En 2022, le SDeau50 a réalisé un programme de travaux de 12 915 934.41 € (Renouvellement de canalisations dans le cadre du plan de relance, la sécurisation des réservoirs, la continuité du programme de réhabilitation des usines et des études diagnostics. Pour financer ces travaux, il a obtenu des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de Seine Normandie à hauteur de 2 868 452.73 €. Malgré une capacité d'autofinancement positive au niveau du budget global du SDeau50, Il a réalisé un emprunt à hauteur de 677 000 € afin de maintenir l'équilibre de certains « mini-budgets » des CLEP concernés.



## Annuité/épargne et durée d'extinction de la dette



## Maîtrise de l'endettement

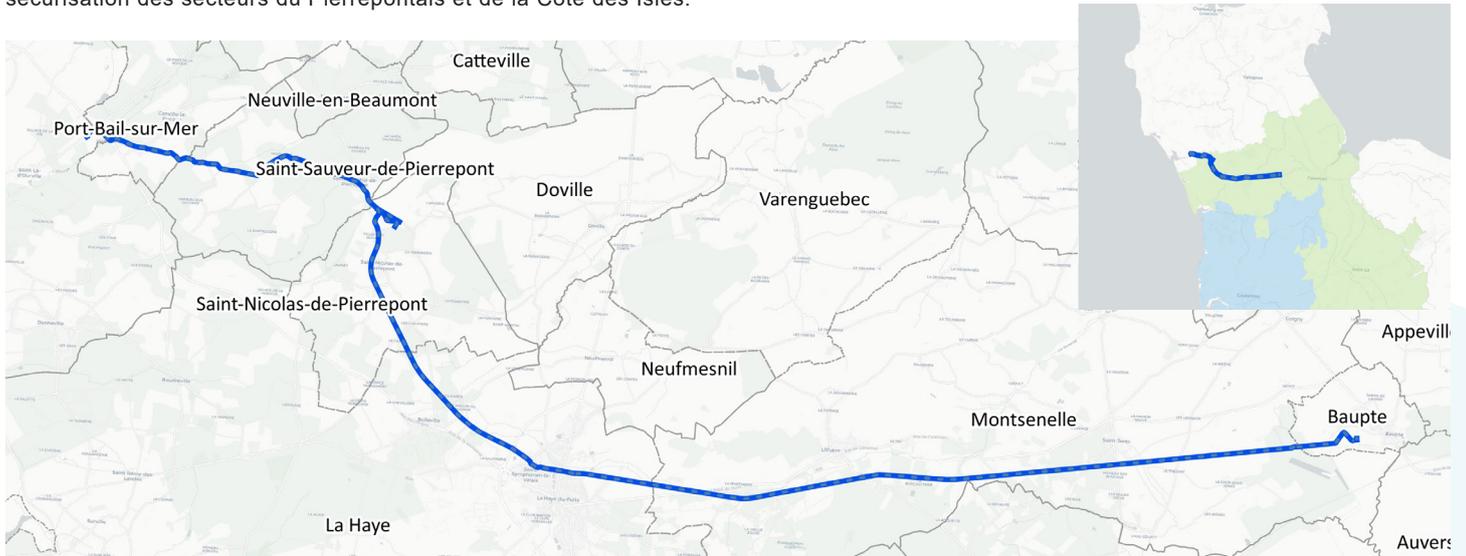
Le recours à l'emprunt constitue une source essentielle de financement des investissements décidés par les CLEP en fonction de leur capacité d'autofinancement. La capacité de désendettement à 4.57 années, témoigne de la bonne situation financière de ce budget annexe. L'annuité de la dette représente 43.30 % de l'épargne de gestion.

Ce fonctionnement a ses limites. De ce fait, le SDeau50 a confié au bureau d'études ESPELIA un triple audit sur les finances, les modes de gestion et la gouvernance.

# LES PROJETS POUR 2023

## INTERCONNEXION CENTRE NORD-OUEST

Interconnexion qui relie Carentan à Portbail. Ce projet, porté par 3 maîtrises d'ouvrage (le SDeau50, le Syndicat de l'Isthme et la Communauté d'Agglomération du Cotentin) sera en phase d'étude en 2023 pour des travaux prévus en 2024. Ses objectifs principaux concernent la sécurisation des secteurs du Pierrepontais et de la Côte des Isles.



## LE VOTE DES NOUVEAUX STATUTS

Les statuts seront fonctionnels durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 ; date à partir de laquelle de nouveaux statuts seront nécessaires.

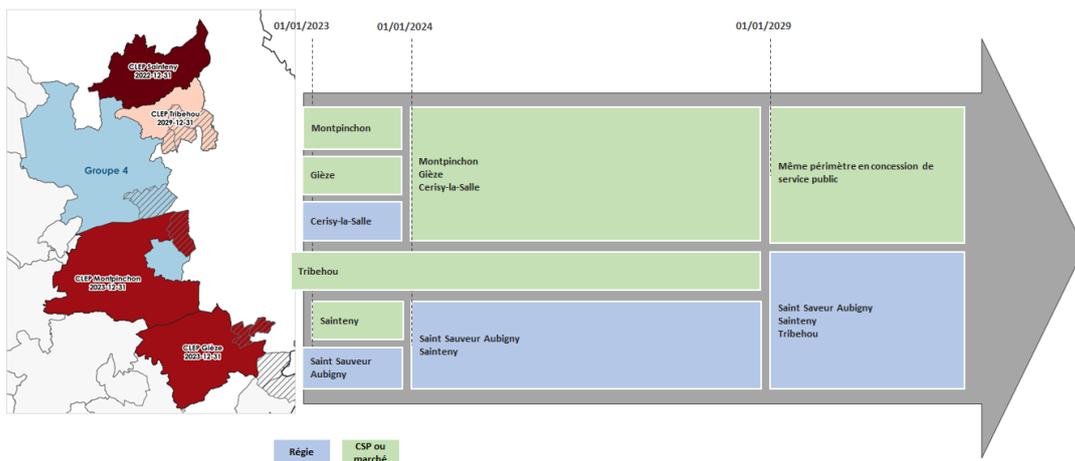
Ils répondent à plusieurs demandes :

- . Prise en compte du remplacement des CLEP par 5 Commissions Distribution et 3 Commissions Production.
- . Pas de nouvelles élections ni de changement des membres du Comité Syndical.
- . Séparation entre les compétences distribution et production.
- . Intégration des compétences assainissement et assainissement non-collectif.
- . Capacité à intégrer les représentants des nouvelles collectivités qui pourraient rejoindre le SDeau50 durant la phase provisoire.

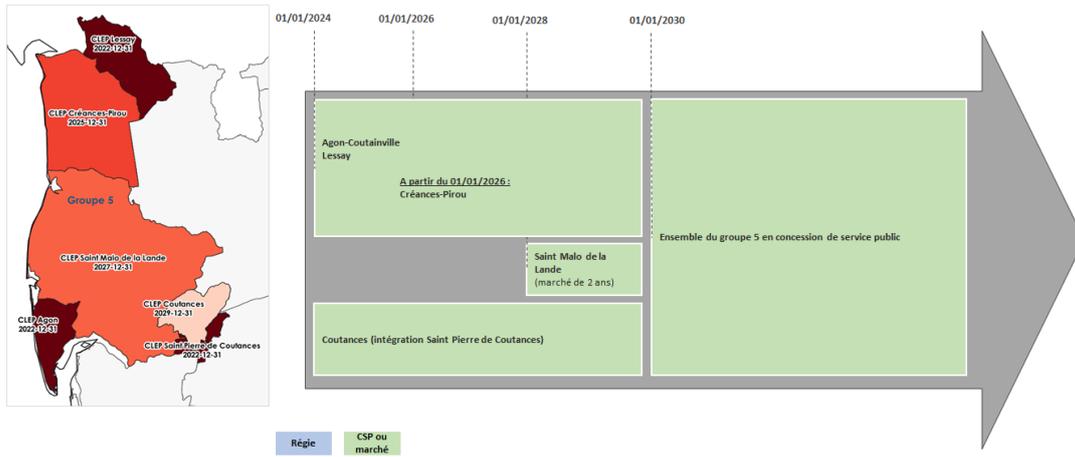
## RENOUVELLEMENT DES PREMIERS CONTRATS

Sur le secteur Centre Manche, plusieurs contrats arrivent à terme fin 2023. Des consultations seront lancées en début d'année. Elles concernent aussi bien la distribution que la production. Elles seront suivies, en 2024, par le renouvellement des contrats sur le secteur Sud.

Marché de concession à paiement public pour la distribution sur le secteur Centre Bocage



## Marché de concession à paiement public pour la distribution sur le secteur Centre Littoral



## LANCEMENT D'UNE ÉTUDE TARIFAIRE

Objectif d'harmonisation des tarifs du SDeau50 sur une période de 10 ans.

## LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR

Schéma pour le renouvellement du réseau et la modernisation de l'outil de production qui sera suivi, en 2024, par le schéma départemental de sécurisation qui mettra à jour celui établi en 2024.





**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU DE LA MANCHE**

(Siège social)

110 rue de la Liberté - CS 40108

**50000 SAINT-LÔ**

**Tél. 02 33 57 40 16**

Mail : [accueil@sdeau50.fr](mailto:accueil@sdeau50.fr)

[www.sdeau50.fr](http://www.sdeau50.fr)